



**Interreg**



UNION EUROPÉENNE  
UNIONE EUROPEA

**BlueConnect2**

**MARITTIMO - IT FR - MARITIME**

Fonds européen de développement régional  
Fondo europeo di sviluppo regionale

# Appel à référencement RÉPERTOIRE DES ORGANISMES D'ACCOMPAGNEMENT



La cooperazione al cuore del Mediterraneo  
La coopération au coeur de la Méditerranée

## Avant-propos

Cet appel fait partie du projet BlueConnect2 "Faciliter la fourniture de services aux entreprises transfrontalières dans les secteurs prioritaires bleu et vert", cofinancé par le programme de coopération territoriale transfrontalière INTERREG-MARITTIMO Italie-France 2014-2020.

Démarré en février 2020, le projet BlueConnect2, d'une durée de deux ans, voit la participation des 4 régions de l'espace de coopération franco-italien à travers 5 partenaires :

- La Chambre de commerce et d'industrie du Var ; Chef de file du projet
- Le Pôle Mer Méditerranée ;
- La Chambre de commerce et d'industrie Nice-Côte d'Azur ;
- L'Autorité du système portuaire de la Mer Ligure orientale ;
- Promocamera - Agence Spéciale de la Chambre de Commerce de Sassari-Nord Sardaigne.

Le projet vise à renforcer le tissu entrepreneurial des micros, petites et moyennes entreprises, au sein des trois secteurs d'activité portuaire qui semblent, aujourd'hui, soutenir le plus la croissance des ports : la plaisance et le yachting, la logistique, les croisières et les ferries.

Pour atteindre ces objectifs, le projet BlueConnect2 a été conçu en 2 phases :

1. La création d'un réseau d'organismes d'accompagnement (objet du présent appel) ;
2. La fourniture d'un voucher pour les PME, c'est-à-dire des contributions financières de €. 9.149,00 pour l'acquisition de services de conseil pour l'innovation commerciale dans le secteur portuaire, accordés conformément au règlement "de minimis".

Pour plus d'informations sur le projet, cliquez [ici](#).

Le précédent projet BLUECONNECT a permis la création d'un **Répertoire des Organismes d'accompagnement** en 2018. Ce répertoire (<http://interreg-maritime.eu/fr/web/blueconnect/-/repertorio-degli-organismi-di-accorpagnamento-blueconnect>) et la liste des experts identifiés par le Centre de compétence transfrontalier mis en place dans le cadre du projet communautaire FR.I.net4.0 (disponible sur le lien <https://www.progetto-frinet4.com/>), constituent une première liste de fournisseurs que le projet BlueConnect2 met à la disposition des entreprises pour la fourniture des voucher aux PME.

Si le fournisseur **ne figure pas** dans les deux listes ci-dessus, il **peut demander à être inscrit au répertoire des organismes d'accompagnement**, à condition qu'il soit en mesure d'offrir un service d'appui aux entreprises pour la fourniture du voucher et qu'il réponde aux exigences du présent avis.

**Les fournisseurs déjà inscrits dans le répertoire des organismes d'accompagnement** auront la possibilité de mettre à jour et de supprimer leurs données en envoyant une communication par courrier électronique au partenaire territorial de référence.

Dans le répertoire précité, les organismes sont classés en fonction du territoire auquel ils appartiennent, avec indication de leurs données générales (nom, localisation, etc.), des types de services qu'ils offrent, de leurs domaines d'application et de leur éventuelle disponibilité à opérer sur un marché autre que le marché local.

**Le Répertoire des Organismes d'accompagnement** sera mis à jour au cours du projet BlueConnect2.

## 1. Types de services payables

Aux experts sélectionnés seront demandées des conseils spécialisés occasionnels en faveur des entreprises de la zone de coopération. Les domaines dans lesquels ces conseils seront demandés sont les suivants :

Types de voucher	Types de service financé
<b>Voucher #1 Business Plan</b>	Evaluation et améliorations de votre business plan ou business model.
<b>Voucher #2 Accès aux financements</b>	Identifier les opportunités de financement, fournir un support technique et administratif pour accéder aux financements, aider à la création d'un consortium, aider à la constitution du dossier financier.
<b>Voucher #3 Demande et Offre du marché</b>	Opportunités de croissance à travers l'élargissement et la diversification de l'offre existante.
<b>Voucher #4 Propriété intellectuelle</b>	Développement et utilisation des droits de propriété intellectuelle.
<b>Voucher #5 marketing</b>	Mise au point de nouveaux instruments de marketing et de communication, stratégies de positionnement et commercialisation de nouveaux produits.
<b>Voucher #6 Développement et transfert de technologies</b>	Mise au point et transfert de nouvelles technologies afin d'améliorer un service, un produit, un processus, en appliquant celles-ci aux réalités opérationnelles des entreprises.
<b>Voucher #7 Internationalisation</b>	Expansion et croissance sur de nouveaux marchés, également étrangers, et aide à l'internationalisation à travers des études pour faciliter des acquisitions à l'étranger.
<b>Voucher #8 Sanitaire</b>	Hygiène, sécurité, santé dans le cadre de la crise sanitaire pour positionner de nouveaux produits

## 2. Destinataires de l'avis et exigences en matière d'enregistrement

Les personnes pouvant prétendre à l'inscription dans le **Répertoire des Organismes d'accompagnement** sont des personnes ayant une expérience documentée dans un ou plusieurs des domaines décrits ci-dessus et ayant une expérience avérée de conseil individuel spécialisé dans des projets de création et de développement d'entreprises, relevant de l'une des catégories suivantes :

- a) Les professionnels inscrits aux Ordres et/ou Associations professionnelles dans les matières juridico-économiques (Conseillers du travail, Experts-comptables, Comptables, Avocats, Notaires, etc....) et les professionnels indépendants qui exercent des activités de conseil en gestion d'entreprise et/ou de conseil en management et qui disposent d'un numéro de SIREN opérationnel ;
- b) Les prestataires de services non assujettis à la TVA ayant une compétence et une expérience professionnelle avérées dans le domaine des services de création et de développement des entreprises ;
- c) Les sociétés dûment inscrites dans le Registre national du commerce et des sociétés., qui prévoient dans les statuts et/ou dans l'objet social comme activité exclusive et/ou prépondérante le conseil/gestion d'entreprise et/ou le conseil en gestion dans les domaines visés à l'article 2 du présent avis ;
- d) Organismes publics ou semi-publics offrant des services de soutien aux PME innovantes ;
- e) Les associations ou fédérations professionnelles représentant un secteur ou des catégories.

Les entités éligibles doivent également :

1. Ne pas être affectées par des causes d'exclusion au titre de l'article 80 du décret législatif n° 50/2016.
2. Être à jour de leurs obligations en matière de sécurité sociale.

La double participation à l'avis est interdite : il est possible de participer uniquement en tant qu'expert unique ou en tant qu'expert d'une société.

Les sujets déjà inscrits dans le répertoire des organismes d'accompagnement créé au cours du projet BlueConnect, doivent confirmer leur disponibilité à rester inscrits en envoyant un courriel au partenaire de référence avec une autorisation spécifique au traitement des données. S'ils constatent que les données et informations présentes ont changé, ils doivent refaire une demande selon l'article 3 ci-dessous.

## 3. Présentation des demandes

Les demandes peuvent être soumises à partir du jour suivant la date de publication du présent avis sur le site web du projet : <http://interreg-maritime.eu/it/web/blueconnect-2/progetto>; **une première date d'évaluation des demandes reçues est fixée au 30 septembre 2021.**

Les documents à présenter, sous peine d'exclusion, sont les suivants :

1. Formulaire d'inscription (annexe 1) signé (numériquement pour les Italiens) par le professionnel et/ou le représentant légal de l'entreprise.  
 La demande doit être accompagnée des documents suivants :
  - ✓ En cas de participation de **professionnels individuels et de prestataires de services** :

curriculum vitae au format européen signé, avec autorisation de publication en ligne et de traitement des données aux termes du décret législatif 196/03.

- ✓ En cas de participation de sociétés/organisations/associations : présentation de la société, et Curriculum Vitae en format européen des experts individuels, accompagnés d'une copie de la carte d'identité de chacun, avec la signature de la décharge pour la publication en ligne et pour le traitement des données conformément au décret législatif 196/2003.

La demande doit être envoyée par courrier électronique ou par PEC (pour les Italiens) au partenaire de référence du projet pour votre Région (voir article 7), en indiquant dans l'objet la mention suivante : "Projet BLUECONNECT2 - Demande d'inscription au Répertoire des Organismes accompagnement".

Les demandes reçues après le 30 septembre 2021 seront évaluées par le partenaire du projet concerné dans un délai d'un mois après réception de la demande.

**Jusqu'à la fin du projet**, les candidats éligibles auront la possibilité de postuler, afin d'améliorer les services de conseil offerts aux entreprises transfrontalières.

#### 4. Évaluation des demandes et inclusion dans le répertoire

La sélection des candidatures sera effectuée par le partenaire de référence de sa région, sur la base d'une évaluation spécifique visant à vérifier la possession des exigences énoncées à l'art. 2, la conformité de la documentation demandée et la pertinence des services offerts. La sélection des candidatures n'a pas pour but de constituer un classement de mérite des experts, mais seulement d'identifier ceux qui répondent aux exigences prévues à l'article 2 du présent avis, afin de les inclure dans le répertoire des organismes d'accompagnement.

La liste des experts admis sera publiée par ordre alphabétique et sera accessible en ligne dans une section spéciale du site web du projet et sur les sites web des différents partenaires.

Si tous les critères sont remplis, l'organisme sera inclus dans le répertoire transfrontalier.

Une première version du répertoire des organismes d'accompagnement de Blueconnect2 sera publiée à la fin du mois d'août. Par la suite, le répertoire sera périodiquement mis à jour.

Les sujets inscrits devront obligatoirement signaler au partenaire territorial de référence la fin éventuelle de la possession des conditions de participation visées à l'Art.2 et d'éventuelles autres situations qui ne permettent pas sa gestion régulière (cessation d'activité, faire l'objet d'une procédure d'insolvabilité,).

#### 5. Confidentialité et protection des données

Toutes les données fournies dans le cadre du projet BlueConnect2 sont soumises au règlement sur la protection des données Règlement UE 679/2016 et décret législatif 196/2003 tel que modifié par le décret législatif 101/2018. Les partenaires du projet agissent en tant que copropriétaires conformément à l'article 26 du règlement 679/2016 et s'engagent à cet effet à garantir aux personnes concernées l'exercice de leurs droits sur les données qu'ils traitent. Les personnes concernées peuvent soumettre une demande aux partenaires de leur région pour exercer leurs droits.

Conformément aux dispositions du décret législatif 196/2003 et du règlement UE 679/2016, toutes les données personnelles communiquées dans le cadre du projet BlueConnect2 sont utilisées uniquement

aux fins indiquées dans l'appel à candidatures. La fourniture des données est obligatoire afin de permettre l'accomplissement des enquêtes préliminaires pour l'admission à participer à cet avis et ensuite pour la gestion complète et la mise en œuvre de l'activité prévue par l'avis.

Le fait de ne pas fournir ces données entraîne la perte du droit à la prestation.

Les données sont traitées électroniquement et peuvent être collectées sous forme de papier. Les données pourront être communiquées, sous la responsabilité de chaque partenaire du projet, aux autorités publiques nationales et communautaires, aux sujets et aux organismes qui collaborent au projet, conformément à la réglementation en vigueur. Il n'est pas non plus prévu de transférer des données personnelles en dehors de l'Union européenne.

## 6. Avis de non-responsabilité

Cette invitation relève de la seule responsabilité des partenaires de BlueConnect2. L'Union européenne et l'autorité de gestion du programme de coopération territoriale maritime Italie-France 2014-2020 ne sont pas responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans ce document.

Les partenaires s'engagent à évaluer toutes les demandes de manière objective, sans demander d'explications ou d'informations supplémentaires. Le seul document qui sera utilisé pour l'évaluation est le formulaire de candidature envoyé par e-mail (annexe 1).

Le partenaire du projet BlueConnect2 ne peut être tenu responsable envers quiconque de tout dommage, perte, coût, responsabilité ou dépense de quelque nature que ce soit qu'il pourrait subir du fait de sa participation ou de son engagement dans le cadre de la présente invitation.

Les partenaires du projet BlueConnect2 ne peuvent être tenus responsables envers toute personne ou entité pour tout manque d'information, toute inexactitude, erreur, omission ou déclaration trompeuse contenue dans toute information après la date de publication de cette information.

## 7. Contacts

Pour soumettre le formulaire d'inscription au Répertoire des organismes d'accompagnement du projet BlueConnet 2 ou pour plus d'informations veuillez contacter :

<b>Francia</b>	Var	<b>Pôle Mer Méditerranée</b>	Colin RUEL	<a href="mailto:ruel@polemermediterranee.com">ruel@polemermediterranee.com</a>
	Corse	<b>Camera di Commercio e Industria del Var</b>	Elena TONON	<a href="mailto:Elena.tonon@var.cci.fr">Elena.tonon@var.cci.fr</a>
	Alpi Marittime	<b>Camera di Commercio e Industria Nizza - Costa Azzurra</b>	Emmanuelle PELOUX	<a href="mailto:Emmanuelle.PELOUX@cote-azur.cci.fr">Emmanuelle.PELOUX@cote-azur.cci.fr</a>

<b>Italia</b>	Ligurie Toscane	<b>Autorità di Sistema portuale del Mar Ligure Orientale</b>	Simone PACCIARDI	<a href="mailto:s.pacciardi@adspmarligureorientale.it">s.pacciardi@adspmarligureorientale.it</a> t <a href="mailto:protocollo@pec.adspmarligureorientale.it">protocollo@pec.adspmarligureorientale.it</a>
	Sardegna	<b>Promocamera Sassari</b>	Luigi CHESSA Antonella LORIGA	<a href="mailto:a.loriga@promocamera.it">a.loriga@promocamera.it</a> <a href="mailto:protocollo@pec.promocamera.it">protocollo@pec.promocamera.it</a>